

Le magazine n° 62

Le football à l'honneur



Les équipes promues



Luc Fugier,
président 3 Moulins



L'équipe féminine FCF



Bernadette Fercak,
présidente FCF

Sommaire

Le mot du maire	p. 2
Budget	p. 3 - 4
Travaux	p. 5 - 6
Dans la commune	p. 7 - 12
Rétrospective	p. 13
Scolaires	p. 14
Pratique	p. 15



Journal municipal de la commune de Saint-Gervasy (30)
Directeur de la publication :
Joël Vincent

Conception :
AB OVO - 04 66 62 93 63
www.abovo.fr



Accédez au site web de la mairie de Saint-Gervasy ici.

Votre magazine municipal est imprimé sur un papier respectant les normes européennes de protection de l'environnement et avec des encres végétales.

Le mot du maire

C'est avec plaisir que je vous retrouve à travers ce bulletin municipal. J'espère que vous y puiserez les informations dont vous avez besoin et toutes celles qui vous intéressent, concernant la vie du village.

Notre commune réalise les investissements qui sont nécessaires à son entretien comme le goudronnage des rues ou le maintien en bon état des bâtiments et équipements communaux.

« Je regrette beaucoup que, petit à petit, on prive les communes de leur autonomie financière et qu'on restreigne leur liberté de décision. »

Elle entreprend des travaux pour réaliser des économies d'énergie : changement de moyen de chauffage à l'école, remplacement de luminaires d'éclairage public trop consommateurs d'électricité, réorganisation de la téléphonie pour limiter les abonnements...

Elle met également en conformité les accès aux bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite.

Dans le même temps, elle modernise les équipements scolaires : accès à internet et tableau interactif pour chaque classe ; elle travaille sur la sécurité avec la vidéoprotection et augmente l'offre commerciale en construisant un nouveau local, place du Marché...

Tous ces travaux sont menés, au fil des années, en fonction des disponibilités financières et des aides qui ne manquent pas d'être demandées. Mais ces capacités financières ont été fortement entamées par les baisses de dotations de l'État et risquent de l'être encore à terme avec la réforme de la taxe d'habitation.

Je regrette beaucoup que, petit à petit, on prive les communes de l'autonomie financière qu'il leur reste et que, de la même façon, on restreigne leur liberté de décision, en urbanisme notamment.

Ces deux volets sont les piliers de la démocratie locale. Nous en priver, c'est mettre celle-ci en danger alors que nous y sommes radicalement attachés.

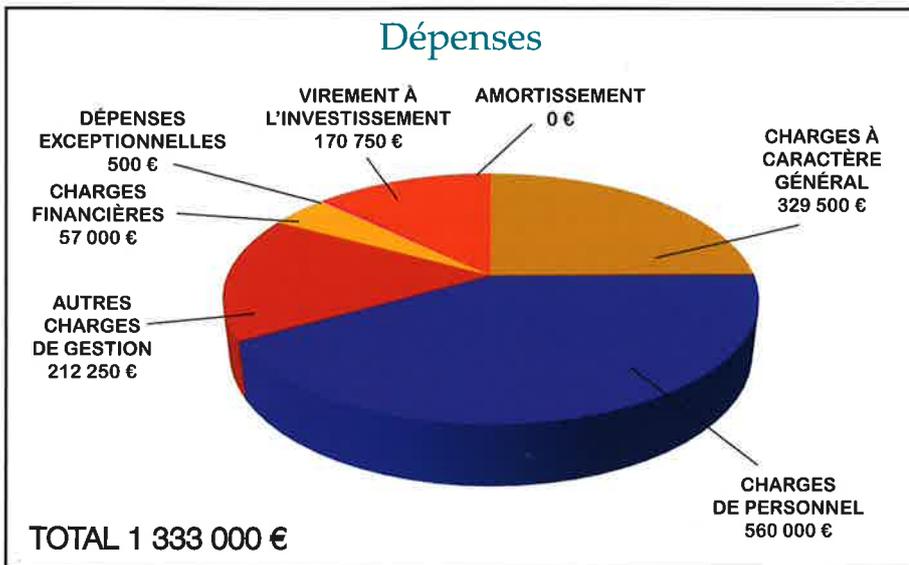
Joël Vincent



Vainqueur de graines de raseteurs

Budget primitif 2017

Fonctionnement



Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 333 000 €.

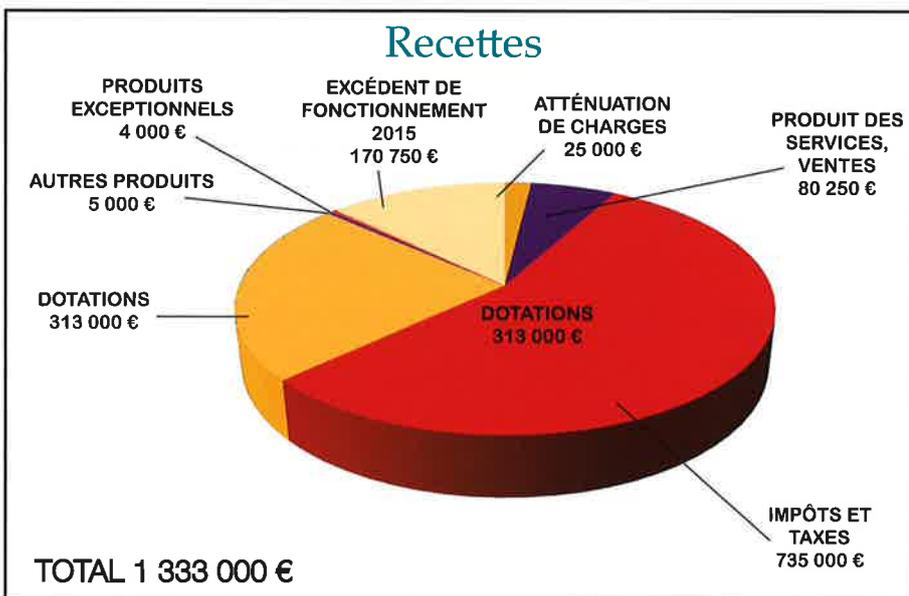
Ce budget intègre une augmentation des taux des impôts pour diminuer l'impact des baisses de dotations : il porte à 13,90 % le taux de la taxe d'habitation qui était de 13,85 % et à 21,50 % celui du foncier bâti qui était de 20,50 %.

Le taux du foncier non bâti ne change pas à 73,92 %.

La hausse du taux du foncier bâti de 1 point et celle du taux de la taxe d'habitation de 0,05 point sont compensées par la baisse du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 1,25 point décidée par Nîmes Métropole.

Vous ne constaterez donc pas de hausse du montant global de votre fiscalité locale due aux modifications de taux.

En investissement, le budget est de 556 531 €, ce qui porte le budget prévisionnel total de la commune en 2017 à un montant de 1 889 531 €.



Investissement

Différents programmes sont prévus en dépenses reprenant pour certains des restes à réaliser de 2016

<i>dépenses investissement</i>		<i>recettes investissement</i>	
Rue Ventoux Restes à Payer 2016	27 000,00	Subv. Vidéo 2016 2017	30 000,00
Vidéoprotection Restes à Payer 2016	38 000,00	Subvention accessibilité	11 000,00
Avenue F Mistral	10 000,00		
Voirie	70 000,00		
Bâtiments com. et accessibilité	64 000,00	Subventions résidus rue Ventoux 2016	7 000,00
Matériel	37 000,00	Subvention matériel zérophytho	6 000,00
Vidéoprotection 2017	40 000,00		
Environnement	30 000,00		
Illumination	5 000,00		
Cimetière	10 000,00	Emprunt	140 000,00
Renouvellement Eclairage public	15 000,00	FCTVA	45 000,00
Divers	24 250,00	TA	70 000,00
Remboursement capital emprunts	109 500,00	Excédent 2016	170 750,00
Déficit 2016	76 781,00	Prélèvement pour combler déficit	76 781,00
TOTAL	556 531,00		556 531,00

Compte administratif 2016 (comptes effectifs et définitifs pour 2016)

DÉPENSES		RECETTES	
Fonctionnement		Fonctionnement	
Charges à caractère général	321 361,02	Atténuation des charges	45 889,89
Charges de personnel	502 795,39	Produits des services, ventes	86 543,48
Autres charges de gestion	204 370,82	Impôts et taxes	740 800,52
Charges financières	64 426,79	Dotations	331 183,05
Dépenses exceptionnelles	49 973,56	Autres produits	21 371,38
Opérations d'ordre Transfert de section	434 386,83	Produits financiers	4,79
		Produits exceptionnels	437 531,75
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 577 314,41		1 663 324,86

Investissement	
Dépenses d'équipement	291 506,95
Dépenses financières	543 012,74
TOTAL INVESTISSEMENT	834 519,69

Investissement	
Dépenses d'équipement	200 830
Dépenses financières	147 042,07
Opérations d'ordre Transfert de section	434 386,83
TOTAL INVESTISSEMENT	782 258,90

REPORTS de 2015

FONCTIONNEMENT	
INVESTISSEMENT	24 519,72

	161 520,39

RÉSULTAT CUMULÉ CA 2016	2 436 353,82
------------------------------------	---------------------

	2 607 104,15
--	---------------------

Le résultat définitif global pour 2016 est positif avec un excédent qui se monte à 170 750,33 €.

Attention, ces comptes définitifs intègrent la revente du terrain « Taillefer » en recette et le remboursement du prêt réalisé pour l'acheter, en dépense, ce qui donne des sommes budgétaires importantes trompeuses, beaucoup n'étant que la transcription de sommes qui entrent au budget et en ressortent aussitôt.



Des projets se réalisent...

La rue du Moulin et l'impasse des Chasseurs font peau neuve

Les travaux de réfection des voiries se portent, cet été, sur ces deux points et le prolongement rue de Péchicard. Ils concernent aussi les rues les plus abimées du centre village en attendant une réfection plus importante. C'est l'entreprise LAUTIER qui est chargée de les réaliser... À l'automne, ce sont des chemins qui seront, à leur tour, rénovés.

La vidéoprotection s'installe

Deux caméras de vidéoprotection supplémentaires sécurisent les bâtiments communaux : foyer H. Gravier et écoles maternelle et élémentaire. Deux autres sont positionnées aux carrefours giratoires en entrée de village, sur la RD 6086 et rue de Cabrières. C'est donc maintenant sept caméras qui contribuent à dissuader les délits et à retrouver les éventuels auteurs de ceux qui viendraient à être perpétrés.



Caméra foyer H. Gravier

La fibre optique va être déployée par « Orange »

Petit à petit et en respectant le calendrier annoncé en janvier, la fibre optique va être déployée sur la commune vers les abonnés accessibles. Ceux-ci pourront alors être connectés s'ils le souhaitent.

Des projets avancent...

Le local commercial « Supérette » prépare son arrivée

Destiné à recevoir un commerce d'alimentation, il devrait voir un début de construction incessamment : un appel d'offres est en cours pour choisir les entreprises. Elles ont jusqu'au 3 août pour faire passer à la mairie leurs propositions conformes au « Dossier de Consultation des Entreprises ».

Si tout se passe bien, les ordres de service seront rapidement délivrés.

Le coût prévisionnel des travaux est de 348 831 € HT. Les aides obtenues pour réaliser ce projet se montent à 231 000 € dont 135 000 € de l'État et 96 000 € de Nîmes Métropole. Un emprunt

de 120 000 € a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour financer la part restant à la commune.

Par ailleurs, si vous souhaitez louer ce local et faire vivre ce commerce, vous pouvez déposer un projet précis avant fin septembre en mairie. Il devra faire apparaître votre expérience de ce type de commerce, votre motivation, l'originalité de vos intentions et de votre organisation pour réussir au mieux.

Zéro phyto

La commune s'est engagée depuis deux ans dans un « Plan Communal de Désherbage », sans désherbants chimiques, afin de préserver la qualité de l'eau de la nappe de la Vistrenque. Les employés viennent de recevoir un matériel particulièrement adapté au désherbage mécanique : le désherbeur thermique propane sur chariot, les réciprocatrices thermiques, la binette sarclouse électrique, les deux pic-bines et les deux raclettes, les brosse et balayeuses qui constituent désormais les armes anti-herbes à s'approprier pour limiter les pousses indésirables. Toutefois, l'aide des administrés est toujours la bienvenue : désherber devant sa porte ou le long de sa clôture ne prend que quelques minutes et constitue un acte citoyen de lutte pour conserver durablement une eau de qualité.



Matériel spécifique pour couper l'herbe

Et d'autres projets naissent...

Les économies d'énergie s'imposent

Les écoles qui sont gourmandes en énergie, avec un chauffage par convecteurs électriques devraient se faire plus économes : Après le travail sur l'isolation, l'installation de systèmes de climatisation moins consommateurs d'énergie et plus faciles à piloter apporteront un confort supplémentaire et moins cher. Des aides ont été demandées pour rendre cet investissement acceptable par la commune. Le foyer H. GRAVIER devrait à son tour faire l'objet d'une étude pour déterminer le système de chauffage le mieux adapté à son utilisation et le mettre en place.

Les nouvelles technologies bouleversent la pédagogie

L'équipement de l'école élémentaire en tableaux numériques a fait l'objet d'une étude associant notamment les enseignants, le conseiller pédagogique chargé de l'informatique et l'assistant à la maîtrise d'ouvrage.

Celle-ci liste et arrête les travaux à réaliser pour équiper chaque classe. L'école, déjà raccordée à la fibre optique, pourra, après un câblage précis, recevoir ces tableaux. Les maîtresses profiteront de cette avancée technologique pour leurs cours et disposeront de moyens d'expression et de sources d'informations diversifiées.



Exemple d'équipement pour une classe



Une esquisse du projet extérieur

La mairie s'ouvre aux PMR

L'accueil à la mairie sera facilité pour les personnes à mobilité réduite. Une rampe d'accès sera construite et le parvis, surélevé au niveau de la porte, sera élargi. La porte elle-même sera changée pour être plus facilement ouverte. L'accueil intérieur sera également mis aux normes « handicapés ». Ce travail architectural permettra une mise en valeur du bâtiment tout entier.

Actualités

Logements « Clos du Marché »

Les logements en construction en entrée de commune seront terminés début 2018.

En ce qui concerne les 16 logements aidés, les attributions se feront à la rentrée.

Plan Local d'Urbanisme

Le projet de PLU est considéré comme terminé, il a été présenté au Conseil Municipal, et notamment le rapport de présentation, le plan d'aménagement et de développement durables (PADD), les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le règlement, le plan de zonage et les annexes.

Considérant que ce projet de plan local d'urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées le Conseil décide de l'« arrêter » et de le soumettre pour avis aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet. Il sera également transmis au Préfet du



Construction des logements aidés

Gard et tenu à la disposition du public.

La procédure se poursuivra par le recueil des différents avis dans les deux mois, le projet de PLU sera ensuite soumis à enquête publique pour que chacun de vous puisse donner son avis. A l'issue de cette enquête, le Commissaire enquêteur nous transmettra son rapport. Si celui-ci est favorable et après avoir tenu compte de ses éventuelles observations, le projet sera définitivement approuvé par le Conseil Municipal.

Le PLU sera alors le document qui se substituera au POS pour réglementer les constructions sur la commune.

La vie sociale en mouvement

À l'école

Les nouveaux rythmes scolaires mis en place il y a peu sont remis en cause, que d'énergie gaspillée ! Pour la commune, la semaine des quatre jours et demi devrait continuer pour la prochaine année scolaire. Il était difficile, face à des consignes gouvernementales floues, de revenir en arrière et de changer une nouvelle fois les habitudes au risque de n'être pas en conformité avec les décrets une fois clarifiés... Cette année nous permettra d'attendre les directives précises. Elle sera aussi l'occasion d'une réflexion sur le retour aux quatre jours et sur la pertinence des TAP.

Départ et nomination

M. Kowalczyk, directeur de l'école maternelle, a demandé et obtenu sa mutation pour un poste en élémentaire sur Nîmes. Il quitte donc l'école après deux années scolaires, nous le remercions pour le travail effectué et lui souhaitons bonne chance dans sa nouvelle affectation.

C'est Emmanuelle Martinez qui a été nommée pour prendre la relève. Elle dirigeait depuis deux ans l'école maternelle de Bezouce. *« Habitant à Saint-Gervasy et ayant fréquenté l'école en tant qu'élève, je souhaitais enseigner dans mon village... Après plusieurs tentatives vaines : en 2015, j'avais déjà postulé pour l'école maternelle, mais je n'ai pas obtenu le poste. En 2016, au départ de Mme Rosen, j'avais encore postulé pour l'école élémentaire cette fois, mais je n'ai pas eu le poste non plus. Cette année a été la bonne. Je suis ravie et j'espère que tout se passera bien. »*

À la mairie, départ et recrutements

Dominique Roux, garde-champêtre depuis 1994, a fait valoir ses droits à la retraite. Chargé de la sécurité à la sortie des écoles, de constats en cas d'infraction, de la distribution de

plis et d'informations et de bien d'autres choses, il a rendu son tablier fin avril. Lors du pot de départ, les employés municipaux et les élus ont eu l'occasion de lui souhaiter une excellente retraite.

C'est M. Degard qui a été recruté pour remplacer Dominique Roux, mais en tant que policier municipal. Actuellement gendarme à Saint-Gilles, il intégrera ses fonctions début septembre. Sa formation de gendarme, son expérience, le stage de policier municipal qu'il devra faire et sa détermination devraient être précieux pour l'accomplissement de la tâche qui lui sera confiée. Nous lui faisons entièrement confiance.

Alexandra Riaute nous quitte également. Elle animait la médiathèque municipale, effectuait les remplacements à l'agence postale et intervenait aux écoles notamment en informatique. Elle quittera ses fonctions municipales le 31 août, mais gardera celles concernant le Syndicat des Hautes Terres du Vistre. Nous regretterons bien sûr son dynamisme et sa bonne humeur constante, mais aussi sa capacité d'adaptation, sa disponibilité et ses compétences. Bonne chance à elle aussi dans son nouvel emploi.

Le recrutement en cours d'un (ou d'une) secrétaire général viendra renforcer et soulager le personnel administratif de la mairie, de plus en plus sollicité. Dans les mois qui viennent, avec le grade de rédacteur, responsable des services et interlocuteur des élus, il apportera rigueur, efficacité et expertise juridique à l'administration municipale. La population évoluant vers les 2 000 habitants, le moment était venu de donner à la commune plus de moyens pour une gestion technique et administrative mieux partagée.

Dans les associations : le football à l'honneur

Saison extraordinaire pour les équipes de football dont trois terminent en tête de leur poule et se qualifient pour la montée en division supérieure. Le FCF de Saint-Gervasy a remporté la coupe Gard Lozère et accède en DHR Ligue ! L'équipe 2 de l'ES 3 Moulins accède à la promotion de 1^{re} division alors que l'équipe 1 accède à la PHB après avoir été finaliste de la coupe Granier !

La commune a fêté cet événement exceptionnel et mis à l'honneur ces trois équipes en



y associant l'école de football, très dynamique, qui rassemble plus d'une centaine de jeunes parfaitement encadrés, tout au long de l'année. Les présidents des clubs, Bernadette Fercak et Luc Fugier, et les entraîneurs ont pris la parole pour commenter la saison, se réjouir du travail effectué et de l'excellent état d'esprit qui ont permis ces performances. Le Conseiller départemental et les Maires des communes, associées dans l'ES 3 Moulins, ont souligné l'importance de ces résultats qui viennent couronner l'activité des clubs et qui laissent augurer d'un bel avenir conforté par la montée en puissance des équipes de jeunes.



L'entraîneur et les équipes masculines 3 Moulins
Autres photos en couverture

Exposition de Patrick Vanden et Christine Nicolas au foyer

Patrick Vanden, peintre belge appartenant au courant de l'expressionnisme abstrait, nouvellement installé à Saint-Gervasy, a patiemment accompagné les visiteurs, s'est délecté

de leurs réactions face aux tableaux et les a confrontées à ses propres émotions... « Intuitif, à l'écoute de cette part d'indicible qui niche en chacun de nous, l'artiste s'immerge dans son monde intérieur, s'abandonne à la seule gestuelle picturale, travaillant médiums, couleurs et matières dans une émouvante pulsion de vie. », dit de lui N. Lescop-Boeswillwald, directrice de « pARTage ».



Issue d'une famille de peintres, Christine Nicolas formée à l'école des Beaux Arts de Nantes, peint avec passion, sans discontinuer, expose et participe à des concours avec succès. Ses tableaux habillent des silhouettes de femmes de multiples formes et couleurs constituant un écrin que chacun peut ouvrir et interpréter.



AGENDA DES MANIFESTATIONS

Septembre

- Samedi 1^{er} : forum des associations
- Dimanche 17 : fête de la Paroisse
- Dimanche 24 : vide-grenier enfants association Art'Tistic

Octobre

- Vendredi 6 : festival de jazz
- Dimanche 29 : loto association FCF
- Mardi 31 : fête d'halloween

Novembre

- Dimanche 12 : loto association APE
- Dimanche 19 : loto association Les Vétérans

Décembre

- Vendredi 8 et samedi 9 : Téléthon
- Samedi 16 : spectacle de Noël « Princesse Raiponce » à 16h
- Dimanche 17 : loto association ES3M
- Dimanche 31 : réveillon organisé par l'association Saint Gervasy Demain

Janvier

- Samedi 6 : cérémonie des vœux du maire
- Dimanche 7 : course pédestre organisée par l'association Cap Bombonera
- Dimanche 14 : loto de la Paroisse

Liste non exhaustive et pouvant être modifiée.

Fête de la musique

Rendez-vous annuel, la fête de la musique a connu son succès habituel, avec peut-être plus de danseurs cette année en solo ou en groupe ! C'est Animasud qui a animé la soirée. Mettre de l'ambiance n'est pas toujours facile, mais pari réussi donc avec une fréquentation nombreuse et joyeuse regroupée autour de la buvette tenue par l'association de course à pied CAP Bombonera.

Une nouveauté très intéressante a marqué l'après-midi : une présentation active de tableaux a été installée sur la place où comme à Montmartre, les peintres invités par notre artiste local Patrick Vanden, avec la participation de l'association « Art'istic », ont travaillé devant leurs chevalets. Les artistes étaient également à disposition des visiteurs pour toutes explications ou tentatives...



Fête du village

La fête du village, qui s'est déroulée autour du 14 juillet, a bénéficié d'un temps magnifique. Elle a connu un afflux important de visiteurs dans une ambiance sereine et conviviale. Ce sont les nouvelles attractions foraines qui ont peut-être attiré un public un peu plus nombreux ? Ou bien tout simplement, c'est l'envie de sortir et de profiter des animations qui se sont succédées : déjeuner, abrivados, feu d'artifice, concours de boules, musique, mousse, buvette et aussi roussataïo et Graines de raseteurs proposées par Nîmes Métropole.

À noter, la constitution d'un groupe de jeunes férus de taureaux qui a su s'intégrer à l'organisation et trouvera à l'avenir certainement une place plus importante dans ce concept de fête familiale ouverte à toutes les générations !

Découvrez les photos pages suivantes.



Rétro photos fête



Abrivado



Roussataïo



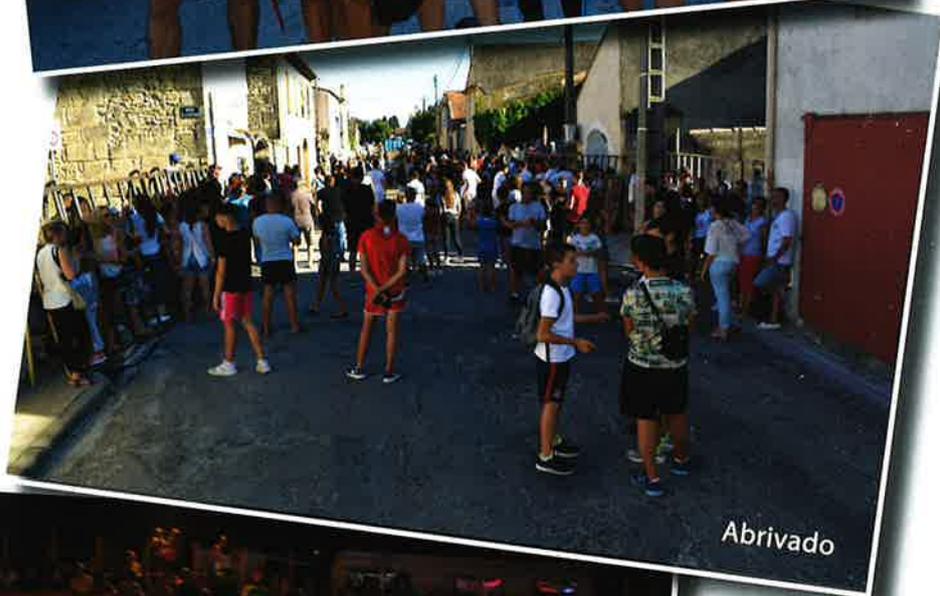
Parcours abrivado



Déjeuner et Peña



e du village 2017



Carte d'identité

Les nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité permettent de sécuriser la carte nationale d'identité, dont le format demeure inchangé et qui (sauf cas de perte ou de vol) reste gratuit. Vous devrez donc désormais vous adresser à l'une des 26 communes de votre choix, équipées des dispositifs de prise d'empreintes au sein du département. La liste de ces mairies est disponible auprès de nos services ou sur <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-une-demande-de-passeport-CNI>.



Véhicule

Les documents concernant les véhicules sont à retirer en mairie, mais le dossier complet doit être adressé à la Préfecture du Gard.

Sécheresse

La sécheresse sévit cette année encore dans le département du Gard. Même si notre nappe se comporte mieux que d'autres, son niveau baisse. Début juillet, le Préfet a mis les zones des bassins versants du Vistre en « vigilance » : il est demandé à chacun d'adopter un comportement écoresponsable en utilisant l'eau de manière mesurée.

Un nouveau point devait être fait le 12 juillet. Si notre zone passe en « alerte de niveau 1 » : le remplissage des piscines privées et le lavage des voitures sont interdits. Des restrictions d'horaires pour l'arrosage sont mis en place. Sont interdits l'irrigation agricole et des jardins potagers entre 10h et 18h. Pour les pelouses, les jardins d'agrément et les espaces sportifs, l'interdiction s'étend entre 8h et 20h.

DÉBROUSSAILLEMENT

Notre commune est particulièrement exposée aux incendies ; nous rappelons que le débroussaillage est obligatoire.

Ordures Ménagères

Les ordures ménagères sont collectées par Nîmes Métropole les mardis et vendredis... vous devez donc sortir vos conteneurs individuels ou sacs le jour de collecte ou la veille au soir. Ne déposez rien au pied des conteneurs à verre, ne sortez pas de sacs les jours sans collecte. Si vous avez des encombrants, utilisez le service « encombrants » de NM ou allez à la déchèterie...

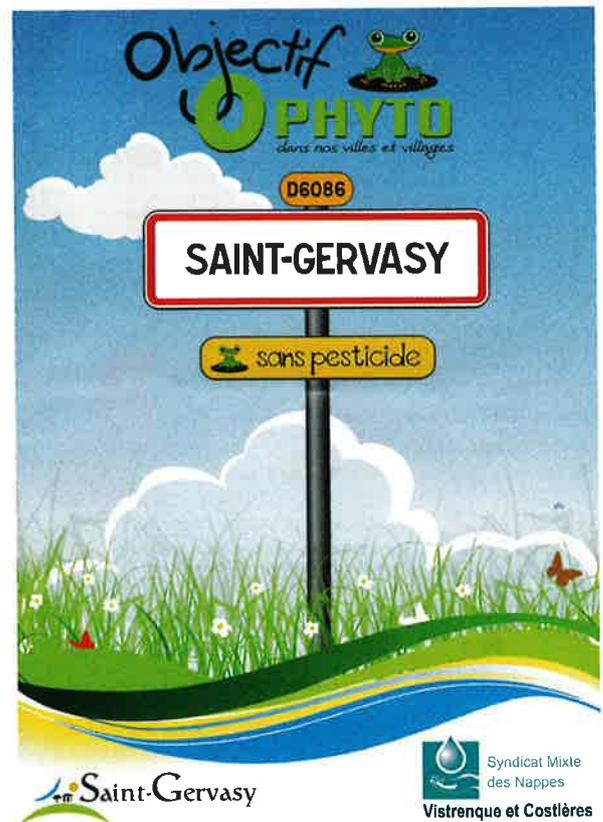
Par souci d'esthétique et surtout de salubrité publique, vous devez rentrer vos conteneurs après la collecte. Les laisser dehors induit des apports permanents d'ordures ménagères qui stagnent dans les conteneurs ou à côté pendant plusieurs jours !

Ramassage encombrants

Le 1^{er} jeudi de chaque mois. Prendre rendez-vous auprès de Nîmes Métropole au 04 66 02 54 54.

Location de salles

Prendre contact à l'accueil de la mairie pour réservation suivant disponibilité.



CHASSE AUX CROTTES

Pour des raisons d'hygiène, les déjections canines sont interdites sur la voie et les espaces publics.

Rétrospective...

FOYER SOCIO CULTUREL
Ave St Didier, St Gervasy 30320

Christine Nicolas & Patrick Vanden exposent...
Samedi 21 Janvier 2017 de 14 à 22h
Dimanche 22 Janvier de 11 à 19h
Vernissage le Samedi de 18 à 22h



MAIRIE de Saint-Gervasy

7 ÈME FESTIVAL VIDÉO ETCINÉMA
AMATEUR "RESCONTRÉ"
DE SAINT GERVASY - 30 -
COURTS MÉTRAGES AMATEURS

samedi 4 février
dimanche 5 février

2017

Foyer socio culturel Henri GRAVIER à Saint GERVASY - GARD -

Samedi 4 février de 13h30 à 19h
Dimanche 5 février 14h plusieurs courts et moyens métrages sur l'histoire locale

ENTREE LIBRE

renseignements association Rayons d'Or
tel : 08 85 45 12 95 mail : oss.rayonsdore@orange.fr
http://rayons-doc.spaceblogs.com/



LE SAFARI DE MR CARNAVAL



SAMEDI 11 MARS 2017

13H30 : Atelier maquillage et chapeau avant le défilé
15H00 : Départ devant la MAIRIE
16H30 : Arrivée à la salle des fêtes Henry Gravier
Suivi du procès de Mr Carnaval

Atelier maquillage et chapeau

Gôûter et buvette

Wombola! / NOUS VOUS ATTENDONS TOUS DÉGUISÉS !!!

Les enfants sont sous la responsabilité des parents !

SAINT-GERVASY

ASSOCIATION ART'ISTIC

EXPOSITION INTERCOMMUNALE 2017
PEINTURE ET SCULPTURE

INVITES D'HONNEUR :
Les professeurs d'associations

SAINT-GERVASY - BEZOUCE - VERS PONT DU GARD - POULX-GENERAC - MARGUERITES - RODILHAN - BOUILLARGUES - SAINT-GILLES - NIMES - CAVEIRAC

SAMEDI 29 AVRIL à partir de 14 h 00
DIMANCHE 30 AVRIL de 10 h 00 à 18 h 00

FOYER SOCIO-CULTUREL HENRI GRAVIER
PLACÉ DU MARCHÉ

ENTREE LIBRE BUVETTE, TOMBOLA

Les **Vendredis de l'agglô** THÉÂTRE MUSICAL

MONSIEUR DE POURCEAUGNAC

VENREDI 10 MARS 20H45
SAINT-GERVASY Foyer Socioculturel

Compagnie de l'Astréole - THÉÂTRE MUSICAL

nîmes métropole fier de notre avenir

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

REMOLINS 17/18 mars 2017

18 RALLYE régional DES VINS DU GARD



TERRAINS À BÂTIR
NIMES - 79 900 €
04 66 660 660 - 06 81 31 06 84

HECTARE TV

Les **Vendredis de l'agglô** THÉÂTRE COMÉDIE

Assedic Misère et Chippendales

VENREDI 12 MAI 20H45
SAINT-GERVASY Foyer Socioculturel

Cie Citron jaune - THÉÂTRE COMÉDIE

nîmes métropole fier de notre avenir

Dido - Grenier

ORGANISÉ PAR L'ARE
SAINT-GERVASY

DIMANCHE 21 MAI 2017
SUR LA PLACE DU MARCHÉ
7H00 à 18h00
(Accueil des exposants à 9h00)

10€ - VEHICULE
13€ - VEHICULE + REMORQUE

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

Inscription : Mme GAIDIER 06.74.14.22.11

...Zoom sur les manifestations de l'année dans la commune

Calendrier scolaire

	Zone A	Zone B	Zone C
Vacances	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Pré-rentrée des enseignants	Reprise des cours : vendredi 1 ^{er} septembre 2017		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 4 septembre 2017		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 21 octobre 2017 Reprise des cours : lundi 6 novembre 2017		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 23 décembre 2017 Reprise des cours : lundi 8 janvier 2018		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 10 février 2018 Reprise des cours : lundi 26 février 2018	Fin des cours : samedi 24 février 2018 Reprise des cours : lundi 12 mars 2018	Fin des cours : samedi 17 février 2018 Reprise des cours : lundi 5 mars 2018
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 7 avril 2018 Reprise des cours : lundi 23 avril 2018	Fin des cours : samedi 21 avril 2018 Reprise des cours : lundi 7 mai 2018	Fin des cours : samedi 14 avril 2018 Reprise des cours : lundi 30 avril 2018
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 7 juillet 2018		

EFFECTIFS DE RENTRÉE

73 élèves à l'école maternelle et 134 élèves à l'école primaire.

CHANGEMENT POUR LES TAP

Les TAP sont maintenus le jeudi après-midi. Les inscriptions doivent se faire auprès du directeur M. Testud au 06 14 88 34 40.

ÉTUDES SURVEILLÉES

Elles sont maintenues les lundis et mardis de 16h30 à 17h30 selon places disponibles : 7.40 € pour 1 enfant, 12 € pour 2 enfants et 16 € pour 3 enfants.

CANTINE SCOLAIRE

À compter du 1^{er} août 2017, le coût du repas à la cantine scolaire est porté à 3,90 €.



Transports de l'Agglomération Nimoise

L'abonnement Pass Liberté
- 33,30 € l'abonnement mensuel
- 366 € l'abonnement annuel
L'abonnement Pass Études
- 19 € l'abonnement mensuel
- 199 € l'abonnement annuel

www.tangobus.fr



Entretien & Création
de Jardins
06 83 97 92 94

Mairie de Saint-Gervasy : Hôtel de Ville - 1, avenue Georges Taillefer, 30320. Tél. 04 30 06 53 00

Fax: 04 66 75 17 99. Site internet : www.mairie-saint-gervasy.com.

Mail : commune.saintgervasy@wanadoo.fr

Ouverture de la mairie au public

Du lundi au vendredi : 8h-12h/13h30-16h30. Juillet/août : 8h-15h sans interruption.

Ordures ménagères : le lundi soir, sortir les 2 bacs (ordures ménagères et tri sélectif). Le jeudi soir, uniquement le bac ordures ménagères. Pensez à rentrer vos conteneurs après la collecte. Attention : déposez vos bouteilles aux conteneurs de quartiers.

Renseignements : NÎMES MÉTROPOLE

Direction de la Collecte et du Traitement des

Déchets Ménagers.

04 66 02 54 54

Déchèterie : 04 66 75 50 01

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (hiver), de 15h à 18h30 (été). Samedi de 8h30 à 17h30 (toute l'année).

Police rurale

En cas d'urgence, vous pouvez joindre le garde-champêtre ou laisser un message sur son répondeur au 06 11 37 59 22.

Eau - Assainissement

La SAUR gère le service public d'eau potable.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le service clientèle au 04 30 62 10 01.

En cas d'urgence appeler le 0810 813 103.

VÉOLIA gère le service assainissement. Contact direct au 0969 323 552.

Constructions : les démarches à entreprendre

Toute construction nouvelle ou changement de destination d'une habitation doit faire l'objet d'un permis de construire ou d'une « déclaration préalable » suivant le cas. Le non-respect de cette formalité entraînera une procédure.

Divagation des chiens

Elle est interdite à cause des dangers qu'elle présente.

Éclairage public

Un contrat d'entretien a été conclu avec l'entreprise Bouygues. Prévenir la mairie en cas de lampes hors d'usage.

Agence postale - 6, place de la Victoire -
04 66 68 18 36

Lundi, mardi et mercredi de 8h45 à 13h. Jeudi de 8h45 à 12h. Vendredi de 8h45 à 12h et de 15h30 à 18h. Attention : changement d'horaires en été.

Assistante sociale : sur rendez-vous.

Tél. 04 66 02 80 33.

Foyer socio-culturel

Pour louer la salle, s'adresser à la mairie.

Les locations sont réglementées : réservez à l'avance et dans le respect de la réglementation.

Permanence du conciliateur de justice

Mairie de Redessan : 1^{er} jeudi de chaque mois de 9h à 12h.

Mairie de Poulx : 1^{er} mardi de chaque mois de 14h à 16h.

Mairie de Marguerittes : tous les jeudis de 14h à 17h. Sur rendez-vous (uniquement).

Centre Multimédia - 04 66 75 56 80

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h.

Mercredi de 13h30 à 18h30.

Numéros de téléphone utiles

Pompiers : 18

Police Secours : 17

S.A.M.U : 15

Gendarmerie de Marguerittes : 04 66 75 39 40

Numéro d'urgence E.D.F Gard : 09 72 67 50 30

Numéro d'urgence gaz : 04 66 26 25 24

A.D.M.R : 04 66 58 20 09

Foyer socio-culturel : 04 66 75 12 66

École primaire : 04 66 75 17 13

École maternelle : 04 66 75 06 16

Cantine scolaire : 04 66 75 35 75

Crèche Halte-garderie : 04 66 75 62 87

Taxi Claude : 06 86 16 96 75 et 04 66 75 11 54

Médecins : Dr Hadjoudj 04 66 75 28 78

Dentiste : Dr Chopin 04 66 75 45 88

Ostéopathe : M. Gantzer 04 66 75 18 02

Kinésithérapeute : M. Laugier 04 66 22 20 79

Ergothérapeute :

Mme Laugier 04 66 22 20 79 ou 06 89 09 01 87

Infirmiers :

Mme Bonnet, Mme Cambon et Mme Schweitzer : 04 66 75 22 09 ou 06 09 06 58 07

Mme Chapus : 04 66 20 99 28 ou 06 23 54 32 67

Mme Mercier : 04 66 75 14 71

M. Puchol : 04 66 59 43 98 ou 06 63 97 73 45

Mme Basire : 04 66 20 76 71

Pharmacie : 04 66 75 26 75

Correspondante Midi Libre :

Mme Duplix : cduplix@free.fr



GGL
AMENAGEMENT

**100%
terrain
à bâtir**



www.ggl-groupe.com 0 466 689 689

La marque du terrain à bâtir